

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 avril 2018

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 46

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 27/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018
(accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de musiques et d'art dramatique
Grille tarifaire pour l'année scolaire 2018-2019**

Le Conservatoire de musiques et d'art dramatique de la ville de Quimper est amené à revaloriser le montant de ses droits d'inscription annuels à hauteur de 1 % appliqué à l'ensemble de sa grille tarifaire.

Outre une revalorisation de 1 % des tarifs, cette grille tarifaire 2018-2019 intègre trois nouveautés :

- La prise en compte du quotient familial pour le tarif de location annuelle d'instrument de musique (il s'agit d'une mise en cohérence au regard de la politique tarifaire de l'établissement mais également d'une recommandation émise par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) dans le cadre du classement de l'établissement par l'Etat en 2015) ;
- La possibilité d'accorder un abattement sur les droits d'inscription en cursus musique lorsqu'un élève suit un ou plusieurs cours dans un autre conservatoire ;
- La création d'un atelier d'éveil à l'art dramatique pour les enfants de 11/12 ans (en plus du cours d'initiation à l'art dramatique créé en 2016 pour les 13/14 ans) et le rattachement de ces deux cours au tarif « parcours découverte ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la nouvelle grille tarifaire du CMAD pour l'année scolaire 2018-2019, ainsi que les dispositions tarifaires et administratives qui s'y attachent telles que décrites en annexe.